



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 6 JUIN 2026 DE 09H30 À 16H30  
AU PALAIS DES CONGRÈS DE GRUISSAN

### Avis du CESER sur la Décision Modificative n°1 du Budget 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Rapporteur : François CAZES

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CESER Occitanie apprécie tout particulièrement de pouvoir émettre pour la première fois un Avis sur une Décision Modificative relative au Budget Primitif. De surcroît, sur la décision modificative n°1 relative au BP 2026 de la Région Occitanie. Cette évolution est l'aboutissement d'une réflexion méthodologique engagée lors de la production de l'Avis intitulé « *Le CESER Occitanie et l'analyse budgétaire : comparaisons interrégionales et préconisations* », et adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2025. Le CESER avait alors exprimé au Conseil régional Occitanie, le vœu de pouvoir bénéficier d'une présentation formelle du rapport financier et des Décisions Modificatives, en amont de son Assemblée Plénière, afin de lui permettre de produire une analyse sur ces travaux.

Pour rappel, cette décision modificative n°1 vient opérer des ajustements entre le vote du BP 2026 du Conseil régional Occitanie et le vote du PLF 2026 de l'État, dans un contexte financier fixant le déficit public à 5 % du PIB et une inflation à 1,9 %.

Le CESER souligne l'impact modéré de cette décision modificative sur le budget 2026, dès lors qu'elle représente une majoration de **3,4 % du montant initial** : Budget 2026 (BP + DM) : 3 540 M€ + 122 M€ = **3 662 M€ au total**.

**Les montants généraux de la Décision modificative 2026 sont les suivants :**

- Autorisations d'Engagement (AE) : + 11,3 M€,
- Autorisations de Programme (AP) : + 41,6 M€,
- Crédits de paiement (CP) en fonctionnement : + 33,6 M€ (+ 1,5 % du BP 2026),
- Recettes de fonctionnement : + 34,6 M€ (+ 1,3 % du BP 2026),
- Reprise de l'excédent de clôture 2025 : 52,3 M€.

**L'autofinancement brut est majoré de 53,3 M€.** Il est intégralement affecté au financement des dépenses d'investissement.

- Crédits de paiement en investissement (hors FEADER) : + 68,3 M€ (+ 4,9 % du BP 2026),
- Recettes d'investissement (hors FEADER) : + 24,9 M€ (+ 4,5 % du BP 2026),
- Majoration équilibrée du FEADER de 20 M€ en dépenses/recettes.

La décision modificative présente **une baisse de 10 M€ de l'autorisation d'emprunt 2026 (289,1 M€ inscrits au BP 2026)**.

Le CESER appelle à une vigilance accrue quant aux conséquences sociales, économiques et territoriales des arbitrages budgétaires opérés dans cette décision modificative 2026. Il recommande notamment :

- de renforcer le soutien aux formations sanitaires et sociales afin de répondre aux besoins croissants en personnels dans les établissements de santé ;
- de garantir des moyens humains suffisants pour assurer la continuité et la qualité des politiques régionales en faveur de la jeunesse, de la formation, de l'orientation et de l'apprentissage ;
- d'atténuer les effets de la baisse des subventions au secteur associatif, acteur essentiel de la cohésion sociale et du dynamisme territorial ;
- de préserver les capacités de fonctionnement des lycées afin de maintenir des conditions d'accueil et d'apprentissage satisfaisantes pour les élèves ;
- enfin, de renforcer les dispositifs d'analyse, de suivi et d'évaluation des aides économiques régionales, notamment dans le cadre du recours accru aux instruments financiers tels que les prêts et avances remboursables, afin de sécuriser les finances publiques et l'efficacité de l'action économique régionale.